

Centre Canin et Félin des Terres Inconnues

– **Règlement Le fait pour le propriétaire de nous confier la garde de son animal, marque son adhésion totale aux présentes conditions générales :**

1° Ne sont admis que les chats identifiés (tatouage ou identification par puce électronique) et à jour des vaccins suivants: Typhus, Coryza, Leucose.

2° Le carnet de santé de chaque animal sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal. Pour le bien-être des animaux présents, il est recommandé de veiller à pratiquer un traitement antipuce avant l'entrée dans l'établissement.

3° Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal. Tout traitement vétérinaire devra être accompagné d'une ordonnance établie par un vétérinaire, nous vous demanderons alors de nous apporter celle-ci en cas de médication durant le séjour de votre animal et l'administration du **traitement par nos soins sera facturé 2€ par jour.**

4° Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal qui nous est confié. Pour ce **faire le propriétaire nous autorise à mettre en œuvre ce qui nous semblerait nécessaire et indispensable si un problème survenait pendant son séjour. Tous les frais engagés à cet effet sont à la charge du propriétaire** (frais vétérinaires, pharmaciens...). Les frais de transport chez le vétérinaire sont facturés 30€. Les soins et les traitements sont toujours exécutés sur ordre et prescriptions des docteurs vétérinaires et sous leur contrôle. Les traitements et les honoraires ne sont pas compris dans le prix de la pension.

5° Tout animal non repris de la pension 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat, ou si l'engagement n'est pas renouvelé pour une nouvelle période de pension, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire et l'établissement pourra en disposer à son gré sans que puisse s'exercer le moindre recours.

6° Nous acceptons les "affaires personnelles" (jouet...) de l'animal, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration. Nous nous engageons à accueillir et héberger, dans les meilleures conditions de confort et de propreté les animaux qui nous sont confiés, à leur procurer une alimentation saine et équilibrée, à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

7° Le tarif journalier est de 8€ par jour, le repas sera composé de croquettes ou de pâtée selon votre convenance et facturé 1€ supplémentaire par jour. Le jour d'entrée est facturé et le jour de sortie ne l'est pas si l'animal sort avant 11h30. Toute journée supplémentaire à celles indiquées sur le contrat sera rajoutée. Un acompte sera demandé et encaissable immédiatement au moment de la réservation et non remboursable en cas d'annulation. Le solde du séjour sera réglé au moment du départ.

Sil animal est récupéré avant la date prévu du départ l'intégralité du séjour sera facturé.

8° La pension est ouverte du Lundi au Samedi inclus de 9h à 11h30 et de 15h à 18h. Fermeture Dimanche et jours fériés.

J'ai lu et accepte le règlement décrit ci-dessus sans réserve.

Date et signature

Contrat de Pension



Centre Canin et Félin
des terres inconnues.

Je soussigné MR Mme tel :

Adresse

Téléphone Personne à prévenir en cas d'urgence :

Mr Mme. .. tel :

Vétérinaire :

Autorise Mr Roman à intervenir si mon chat se blesse, à l'emmener chez un vétérinaire en URGENCE Et à régler les frais d'hospitalisation de soin de transport (30€)

PENSIONNAIRE(S) :

*Nom du/des chats :IDENTIFICATION 25026

Stérilisé(e) : SEXE

Problème de santé :

PRESTATIONS DEMANDEES (à cocher) :

séjour du au

Soit JOURNEES Arrhes Total TTC.....(TVA 20%)

Pension féline :8€/jour/chat (14 € pour 2 chats dans le même box)

Option pension complète nourriture fournie par nos soins (royal canin) 1€ par jour et par chat

option soins traitements (en cas de traitement en cours merci de fournir l'ordonnance du vétérinaire) 2€ par jours de soins.

Le solde de la pension est versé le jour de la sortie en les lieux.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par l'élevage DTI ainsi que des conditions stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire le

Cachet de l'entreprise

Elevage/pension/dressage des terres inconnues

Représenté par Monsieur Philippe ROMAN / tél : 06 75 52 58 39 /mail :

contact@desterrsinconnues.com

SIRET n°7506089780011